

AFFAIRE N° 43/3 - Autorisation d'ester en justice : affaire ANILHA contre Commune de Saint-Denis

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Tribunal Administratif de Saint-Denis m'a notifié le 25 octobre 1977 la requête de Monsieur Bernard ANILHA, ancien employé de la Commune, révoqué par arrêté municipal le 19 août 1977 après avis du Conseil de Discipline, et tendant à obtenir l'annulation de cette révocation.

Dans le but de permettre de défendre les intérêts de la Commune au cours de la présente procédure et en vertu de l'article 330 du Code de l'Administration Communale, je vous demande de m'autoriser à agir en justice dans cette affaire.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ju
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur des Finances
et des Collectivités Sociales
Signé Paul PASTOR
Pour copie conforme
Dant Denis le 22 novembre 1977
Le Chef de Bureau délégué
Le VICOSTE